



AGENDA 21 DES COLLEGES

1-Appel à projet « Agenda 21 des collèges »

2-Demande de labellisation « Finistère Collège Durable ».

ANNEE 2018 - 2019

1- Appel à projets « Agenda 21 des collèges »

Contexte

Impliqué de longue date dans le développement durable, le Conseil départemental propose depuis 2008 aux collèges Finistériens, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'Académie de Rennes, et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC), de s'engager dans une démarche globale de développement durable au sein de leur établissement en élaborant un agenda 21 scolaire.

Cette démarche s'inscrit dans celle de l'Education au Développement Durable (EDD) préconisée notamment par les circulaires du Ministère de l'éducation nationale n°2004-110 du 8 juillet 2004 et n° 2011-186 du 24 octobre 2011. Elle a pour objectifs principaux :

- De permettre de comprendre et identifier les enjeux du développement durable au sein du collège et sur son territoire.
- De sensibiliser et responsabiliser les élèves sur les enjeux du futur
- D'élaborer un programme d'actions de manière participative répondant aux enjeux identifiés
- De mettre en œuvre des actions au sein du collège et mesurer leur impact en matière de développement durable.

Pour faciliter le développement de nouveaux projets et accompagner les collèges qui souhaitent s'engager dans cette démarche, un dispositif de concertation et de suivi constitué par les partenaires nommés précédemment, est en place et met à disposition :

- une méthodologie, un cahier des charges et des outils
- un accompagnement possible par une association d'éducation à l'environnement
- une mission de conseil par les membres du Comité de pilotage

Méthodologie :

La démarche, avant tout éducative, nécessite un fonctionnement en mode projet. Elle vise à élaborer une stratégie globale de développement durable au sein de l'établissement portée par l'ensemble de la communauté éducative, assortie d'un plan d'actions concrètes.

Outre l'approche éducative globale, la démarche EDD cherche également à prendre en compte les interactions entre l'établissement et son environnement et l'ancrage du collège dans son territoire. De ce point de vue, les relations avec des partenaires locaux sont essentielles. En particulier les liens avec les collectivités territoriales, surtout lorsqu'elles sont elles-mêmes engagées dans des démarches de développement durable.

Ainsi, l'Agenda 21 scolaire, met en cohérence les différentes actions déjà menées en faveur du développement durable au sein du collège. Il incite à en développer de nouvelles, dans le cadre d'un projet fédérateur inscrit dans le projet d'établissement et propre à susciter l'adhésion de toute la communauté éducative.

L'élément essentiel est d'obtenir l'adhésion de tous pour permettre :

- L'éducation au développement durable, le triptyque social, économie et environnement
- La participation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative
- La promotion de valeurs communes d'éco-responsabilité ;
- A terme, une gestion optimisée, plus économe, et l'amélioration des impacts économiques et sociaux identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

Cette démarche peut débuter modestement par quelques actions et évoluer, petit à petit, vers une démarche pérenne de qualité qui suit un certain nombre d'étapes :

Les étapes suivantes étant considérées comme essentielles:

- Mobiliser les acteurs : définir et organiser en concertation les modalités de mise en œuvre et de suivi (pilotage)
- Etablir un état des lieux : où en est-on ? Inventaire des actions réalisées ou en cours. Que peut-on faire pour améliorer l'existant et les pratiques, quelles sont les opportunités, quels moyens mobilisables ?
- Fixer des objectifs et définir une stratégie : choisir les thématiques à aborder en priorité et les axes de progrès à privilégier (en fonction de la faisabilité technique et budgétaire notamment ?)
- Formaliser le plan d'actions : comment décline-t-on la stratégie en actions concrètes ? Etablir un programme d'actions et rédiger les fiches afférentes.
- Evaluer la démarche pour l'amélioration continue : comment mesure-t-on le degré d'atteinte des objectifs et avec quels outils ? comment évalue-t-on chaque action ?

et devant prendre en compte progressivement ces 4 dimensions

- Vie scolaire
- Enseignements
- Gestion et maintenance de l'établissement
- Ouverture sur l'extérieur et partenariat

Accompagnement :

Afin de vous aider dans cette démarche un certain nombre d'outils et de moyens peuvent vous accompagner.

- Accompagnement par une association

Le recours à un partenaire extérieur (association accompagnatrice) pour la phase préparatoire à la mise en place de l'Agenda peut être un facilitateur pour fédérer les équipes, et aider à l'élaboration d'un diagnostic. Le groupe de pilotage « Agendas 21 des collègues » pourra préconiser un accompagnement si le besoin s'en fait sentir.

- Personnes ressources :

Des personnes ressources et relais, au sein de la DSDEN, de la DDEC et du Conseil départemental, dont les noms figurent sur le courrier d'appel à projet peuvent également être sollicités.

- Quelques idées d'actions vous sont également données et jointes en annexe 1.

Modalités de réponse à l'appel à projet :

Pour répondre à l'appel à projet lancé par le département **votre projet devra** à l'aide du dossier de candidature joint :

- **Présenter un premier état des lieux**
- **Décliner un projet global portant sur au moins 2 des axes thématiques suivants et au moins 2 actions par axe retenu.** (La liste ci-dessous n'ayant aucun caractère limitatif)

Axes développés	Thématiques associées	
	<i>Mettre une croix dans les thématiques que vous proposez d'aborder</i>	
AXE 1 Préserver les ressources naturelles et la biodiversité	Biodiversité	<input type="checkbox"/>
	Eau	<input type="checkbox"/>
	Energie	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>
	Déchets	<input type="checkbox"/>
	Produire et consommer autrement	<input type="checkbox"/>
AXE 2 Mieux vivre ensemble	Respect mutuel (laïcité, égalité fille-garçon, handicap, liens intergénérationnels ...)	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre les exclusions et les inégalités	<input type="checkbox"/>
	Diversité culturelle, lutte contre le racisme, tolérance	<input type="checkbox"/>
	Solidarité et coopération avec les pays pauvres	<input type="checkbox"/>
AXE 3 Préserver la santé et le bien-être	Prévention des conduites à risque	<input type="checkbox"/>
	Amélioration cadre de vie (nuisances sonores, restauration, déplacements, utilisation Eco produits, matériaux non polluants...)	<input type="checkbox"/>
AXE 4 Ouvrir le collège sur son territoire	Partenariat avec les acteurs locaux (associations, mairie, entreprises)	<input type="checkbox"/>
	Implication des familles	<input type="checkbox"/>

- **Proposer un plan d'actions pour les deux années à venir,** présenté sur le tableau fourni en annexe 2 **et développer 2 ou 3 actions importantes ou emblématiques de votre projet en complétant les fiches projets** selon le modèle en annexe 3.
- **Fournir un budget prévisionnel** si possible sur 2 ans **et faire apparaître clairement la demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Instruction des dossiers et validation des projets :

- Les collègues candidats doivent **remplir le dossier de candidature joint (incluant le plan d'actions et les fiches actions complétés)**
- Le Comité de pilotage départemental « Agendas 21 », composé de représentants du Conseil départemental de la DSDEN, de la DDEC et du CPIE du pays de Morlaix analyse les dossiers, et émet un avis argumenté ;
- Le Comité de pilotage pourra rencontrer l'établissement pour appréhender et réorienter le projet si besoin ;
- Si l'avis est favorable, les dossiers sont soumis à l'examen de la Commission permanente du Conseil départemental pour attribution des subventions.

Financement du conseil départemental

Le financement repose sur un système d'aides pour des actions identifiées (équipement, matériel ou intervenants par exemple). Une aide maximum de 5 000 € est proposée pour la mise en place de l'agenda, cette aide pouvant être répartie sur deux années. Il est précisé que l'examen du dossier par le Comité départemental de pilotage comporte également l'examen attentif du budget prévisionnel (opportunité et estimation des dépenses, choix des matériels, autres financeurs, etc.).

L'accompagnement par une association peut être prévu sur ce budget pour des interventions adaptées et graduées ; exemples : sensibilisation / aide au diagnostic / aide à l'élaboration de plans d'actions / appui à l'animation, pilotage / évaluation, etc.

Calendrier

- 1- Lancement de l'appel à projet : Février 2018**
- 2- Retour des dossiers : 25 avril 2018 uniquement par courriel à sylvaine.frenay@finistere.fr**
- 3- Commission de validation : juin 2018**
- 4- Vote subvention : septembre 2018**
- 5- Mise en œuvre : rentrée 2018-2019**

2- Demande de labellisation « Finistère collège Durable »



Afin de valoriser les établissements dynamiques en matière de développement durable, le Conseil départemental a créé le label « **Finistère collège Durable** » délivré conjointement par le Conseil départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ou la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, pour une durée de 3 ans.

Le label peut être sollicité **par le collège au terme de 3 années de mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 – E3D**, à condition que celle-ci soit suffisamment ancrée pour pouvoir se prolonger. Le label témoigne de la qualité de la démarche, de son développement et de sa poursuite pour les années suivantes. Le dossier de demande de label devra ainsi témoigner de la volonté de pérenniser les actions entreprises.

Attribution du label :

Le label est attribué après examen du dossier par le comité de pilotage départemental « Agendas 21 de collèges ». Le dossier sera regardé en fonction de la réalisation des critères suivants qui, bien que présentés ci-dessous séparément sont naturellement interconnectés :

<u>Critères de pilotage</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Existence d'une instance de pilotage régulière, fonctionnelle, permettant de réguler la démarche.▪ Etablissement d'un diagnostic et d'un état des lieux des pratiques au regard du développement durable.▪ Construction d'une stratégie déclinée en plan d'actions à forte visée éducative.▪ Intégration de l'EDD dans le projet d'établissement.▪ Inscription dans le parcours de l'élève en faisant du lien entre projet de collège et projets d'écoles.▪ Formalisation d'un document récapitulatif la démarche depuis son démarrage et dressant une évaluation des actions conduites.	
<u>Critères de durabilité</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Intégration des trois piliers du développement durable (économique, environnemental, social).▪ Actions couvrant différentes problématiques dans les quatre grands enjeux définis par le Conseil départemental dans son document d'orientation.▪ Engagement des équipes de direction, administrative, pédagogique et technique et implication des élèves.▪ Promotion de l'éco responsabilité et gestion plus économe améliorant les impacts environnementaux, économiques, sociaux.▪ Changements sensibles des pratiques.▪ Mobilisation de partenaires.▪ Mise en place d'outils et d'actions de communication.▪ Utilisation des critères d'évaluation retenus et indication des effets et des impacts mesurés.	<u>Critères éducatifs et pédagogiques</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Inscription dans une démarche globale (E3D) privilégiant éducation au questionnement, approche de la complexité et ancrage dans le réel.▪ Responsabilisation des élèves.▪ Inscription dans le parcours citoyen de l'élève, de l'école au lycée, en créant des passerelles avec différents dispositifs, notamment ceux d'Education artistique et culturelle.▪ Contribution à la validation des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et en particulier du domaine « La formation de la personne et du citoyen ».▪ Appui des actions sur des savoirs scientifiques valides, en faisant du lien entre les projets et les enseignements disciplinaires.▪ Mise en avant de la notion de temporalité et plus précisément de durabilité, en faisant percevoir aux élèves la nécessité d'une réflexion quotidienne incluant la notion d'échelles de temps par rapport aux enjeux du développement durable. Par exemple, comprendre qu'une action menée aujourd'hui peut avoir des répercussions à court, moyen ou long terme.

Les candidatures retenues se verront décerner un diplôme et une plaque (modèle ci-dessous) à apposer à l'entrée du collège.



(Dimension 40cm x 60 cm)

Modalités de formulation de la demande :

Votre candidature devra être formalisée via le dossier et le formulaire d'évaluation que vous trouverez joints. Vous pourrez y adjoindre tous documents utiles à la valorisation de votre projet et vos actions.

L'ensemble des documents devant être transmis uniquement par mail à l'adresse suivante :

sylvaine.frenay@finistere.fr

La reconduction du label au-delà de la période initiale :

A l'issue de la première période de trois ans d'attribution initiale du label, **celui-ci pourra être reconduit pour une nouvelle période de trois ans. Selon les mêmes modalités que précédemment.**

L'état d'avancement de la démarche sera jugé sur l'atteinte des objectifs initiaux au moment de la labellisation et leur inscription dans le temps. La commission départementale sera également attentive à la recherche de pratiques innovantes.

Les modalités d'instruction des dossiers de demande de label et le calendrier sont identiques au dossier agenda 21 présenté en première partie de document.